

DECRET N° 2005-027 DU 28 JANVIER 2005

Portant approbation des états financiers
de l'Office de Gestion du Stade de
l'Amitié (OGESA) pour l'exercice clos
au 31 décembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure - type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2004-334 du 09 juin 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 96 -423 du 30 septembre 1996 portant approbation des statuts de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2005 ;

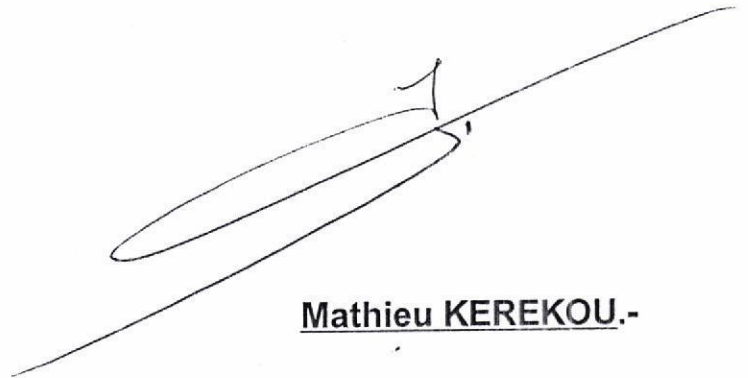
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2005

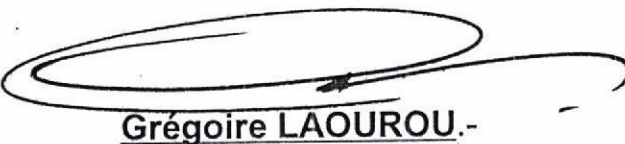
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



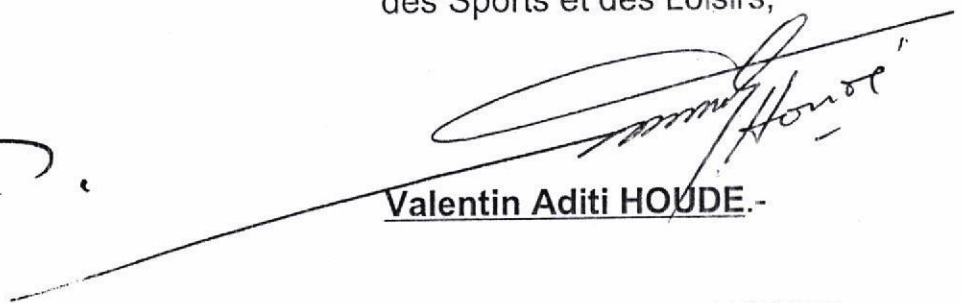
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,



Grégoire LAOUROU.-



Valentin Aditi HOUDE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MFE 4 MJSL 4 AUTRES
MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02
OGESA 2 JO 1 ;